

**COMPTE RENDU
BUREAU DU 15 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à Saint-Gaudens, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / L Le Roux de Bretagne, M Gasto-Oustric, Jp Manent-Manent, Jb Castex, G Sioutac, H Cheylat, E Subra, D Sarraquigne, A Boubee, A Frechou, J Feraut, E Sansonetto, P Brillaud, J Adoue, F Caraoue, Jm Losego, J Lacroix, G Loiseau

Excusés / Jy Duclos

Procurations / M Auberdiaç à Jp Manent-Manent

Est nommé secrétaire de séance : Evelyne SANSONETTO

**SUBVENTIONS 2017- REGULARISATIONS
ASSOCIATION BOULISTES du CANTON D'AURIGNAC
ASSOCIATION FEMMES DE PAPIER**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a délibéré pour le versement de subventions courant de l'année 2017.

2 dossiers transmis avant l'échéance décidée du 30 juin 2017, n'avaient pas fait l'objet de délibération. Conformément aux décisions de reconduire pour 2017, les engagements donnés en 2016, il s'avère nécessaire de statuer sur ces deux dossiers

- L'association des boulistes du canton d'Aurignac : 250 € en régularisation pour l'exercice 2017
- L'association Femmes de Papier sise à Saint Gaudens, solde 2017 pour 8000 €

La mise œuvre prochaine du règlement d'aides aux associations déterminera la reconduction ou pas de ces aides pour 2018.

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir,

DECIDER d'attribuer l'association des boulistes du canton d'Aurignac la somme de 250 € au titre de la régularisation 2017.

DECIDER d'attribuer l'association Femmes de Papier la somme de 8 000 € au titre de la régularisation 2017.

DIRE que ces sommes seront reprises dans le budget primitif 2018

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

AVANCES SUBVENTIONS 2018

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier notamment dans le cadre de divers partenariats.

Afin de leur permettre de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif, il est proposé de leur accorder une avance.

- CLAP	10 350,00 €
- Comminges sans frontières	2 500,00 €
- Femmes de papier	7 225,00 €
- OGEC STE Thérèse	5 250.00 €
- PRONOMADES	16 500,00 €
- BGE Sud-Ouest	5 800.00 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir,

- **ACCEPTER** le versement d'une avance de subvention 2018 aux associations susdésignées

- **DIRE** que les crédits et ces avances seront repris au BP 2018

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**ASSOCIATION LA ROUTE DU SUD CYCLISTE
AVANCE SUBVENTION 2018**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges est partenaire de la course cycliste « La Route du Sud ». La deuxième étape partira de Saint Gaudens le 15 juin 2018.
Avant le vote du budget primitif 2018, il conviendrait d'allouer une avance de 4600 €

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir,

- DECIDER d'attribuer à l'Association La Route Sud Cycliste une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 4 600 €
- DIRE que cette somme sera reprise dans le budget primitif 2018

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

**OFFICE L'ISLOIS des ANIMATIONS
ORGANISATION DE LA FOIRE DE PRINTEMPS – édition 2018**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges participait au travers de la subvention à l'office intercommunal des Portes du Comminges à l'organisation de la Foire de Printemps organisée sur l'Isle-en-Dodon.

La fusion des offices de tourisme entraîne une modification dans les missions du nouvel office Intercommunal et notamment l'arrêt des organisations de ce type d'évènement.

Toutefois, la communauté souhaite poursuivre son soutien à cette manifestation de portée économique. Aussi, il est proposé de répondre à la sollicitation de l'Office l'Islois des Animations désormais organisatrice de cette foire par le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 €.

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir,

- DECIDER d'attribuer à l'Office l'Islois des Animations une subvention d'un montant de 12 000 € pour l'organisation de la foire de Printemps – édition 2018.

- DIRE que cette somme sera reprise dans le budget primitif 2018, au chapitre 65, compte 6574.

POUR : 19
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT
LIES A L'EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL**

Magali GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Monsieur Loïc LE ROUX de BRETAGNE, en sa qualité de Président, s'est rendu sur invitation au salon agricole de SARRAGOSSE les 21 et 22/02/2018 et au salon de l'Agriculture à Paris le 28/02.

Le montant des frais du déplacement est pris en charge dans la limite de 250,00 €

De plus, Monsieur Jérôme ADOUE, en sa qualité de Conseiller communautaire en charge de l'organisation des Pyrénéennes, a participé également à ces manifestations.

Le montant des frais du déplacement est pris en charge dans la limite de 250,00 €

Il est demandé au bureau :

DE DONNER mandat spécial à Monsieur Loïc LE ROUX de BRETAGNE pour obtenir la prise en charge des frais exceptionnels liés à son déplacement à SARRAGOSSE les 21 et 22/02/2018 et PARIS le 28/02/2018, dans la limite de 250,00 €

DE DONNER mandat spécial à Monsieur Jérôme ADOUE, conseiller communautaire pour obtenir la prise en charge des frais exceptionnels liés à son déplacement à SARRAGOSSE les 21 et 22/02/2018 et PARIS le 28/02/2018, dans la limite de 250,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces déplacements et entrant dans le champ dudit mandat spécial

POUR : 19
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

La séance est levée.